



**Programme
du Conseil
municipal
pour la législature
2023-2026**

Monsieur le Président du Conseil de Ville,
Mesdames les conseillères de Ville,
Messieurs les conseillers de Ville,
Chères Imériennes,
Chers Imériens,

Nous avons l'honneur de vous remettre le programme de législature élaboré par le Conseil municipal pour les années 2023 à 2026. Il est le fruit d'échanges nourris. Ce programme se veut être la boussole de l'Exécutif. Nous comptons également sur l'appui de l'administration et des autorités politiques locales au nombre desquelles votre autorité appartient.

Ce programme a été élaboré de façon collaborative. La responsabilité appartient certes au Conseil municipal d'établir les objectifs de ces quatre prochaines années, mais l'administration a été associée au travers des chefs de service. Durant près de deux jours, le Conseil municipal et la conférence des cadres se sont retrouvés et ont uni leurs efforts. Cette démarche participative, véritable volonté d'ouverture du Conseil municipal, se veut le reflet de la manière d'envisager les collaborations au sein de notre Municipalité: basée sur la transparence, la communication en est le maître mot. Cette collaboration est désirée non seulement avec l'administration mais également avec le Conseil de Ville et les commissions municipales.

De nombreux défis attendent la législature qui commence. Elle s'ouvre sur une période qui s'annonce passionnante mais aussi décisive. Certes, l'avenir financier

n'est pas, pour l'heure, porteur de bonnes nouvelles. Toutefois, les nombreuses mesures envisagées de concert entre toutes les autorités et l'espoir de jours meilleurs permettent d'esquisser des périodes plus sereines à moyen terme. C'est animé de cette volonté que le Conseil municipal a rédigé ce programme qui sera le nôtre durant les années 2023 à 2026. Saint-Imier doit être ambitieuse et jouer un véritable rôle au niveau régional. Notre cité devra se montrer à la hauteur des défis et devenir un moteur du Jura bernois et du Grand Chasseral.

Outre les projets de chaque Département, plusieurs thématiques transversales figurent dans les pages qui suivent. Leur importance, ainsi que leur étendue, rendent nécessaire l'implication de l'entier de l'Exécutif afin de les concrétiser. Cinq axes transversaux ont été retenus. Ils couvrent et touchent tous les aspects de notre cité: l'équilibre financier, la durabilité, l'attractivité et la collaboration au sein du Grand Chasseral, le développement du secteur de la Clef et le réaménagement du Plateau-de-la-Gare. Ces cinq thématiques se veulent emblématiques et fédératrices durant les quatre années à venir.

Le Conseil municipal vous souhaite une bonne lecture de ce programme. Nous espérons que le débat qui suivra soit enrichissant et dans un esprit d'ouverture, afin de consolider et d'améliorer le fruit de nos réflexions. L'objectif commun reste identique et ne dévie pas au fil des années: l'épanouissement de Saint-Imier, des Imériennes et des Imériens!

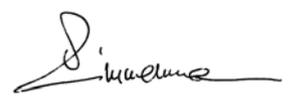
Pour le Conseil municipal:



Corentin Jeanneret
Finances, administration
générale et police



Hugo Figueiredo
Action sociale



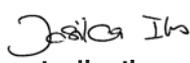
Olivier Zimmermann
Bâtiments
et infrastructures sportives



Samuel da Silva
Éducation et culture



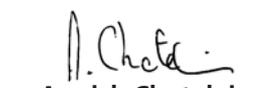
Gisèle Tharin
Économie et tourisme



Josika Iles
Équipement



Marco Pais Pereira
Urbanisme et mobilité



Annick Chatelain
Chancelière municipale



Des finances saines pour un avenir serein RETROUVER L'ÉQUILIBRE STRUCTUREL

Afin de mener à bien tous les projets du présent programme et assurer le fonctionnement courant de la Municipalité, il est nécessaire de réussir à équilibrer les comptes. Sans des finances saines, il n'est plus possible d'assumer toutes les missions confiées actuellement à l'administration communale. La volonté du Conseil municipal est claire et forte: ne pas réduire pour l'heure les prestations offertes à la population, afin de conserver une cité attractive dans laquelle de nouvelles personnes physiques et morales viennent s'établir.

Depuis plusieurs années, la situation financière de la Municipalité de Saint-Imier fait l'objet d'une surveillance constante et sérieuse. Les craintes liées aux différentes réformes fiscales puis à la situation de pandémie se sont réalisées. L'exercice comptable 2022 a été qualifié de catastrophique et la situation est grave. La baisse des rentrées de l'imposition du bénéfice des personnes morales ainsi que le déficit structurel de près de 3 millions de francs rendent nécessaire une analyse approfondie de nos finances avec un seul objectif: retrouver l'équilibre structurel.

Le Conseil municipal s'engage à mettre tout en œuvre pour retrouver celui-ci durant cette législature. La Commission des finances a présenté un rapport faisant état de mesures à prendre afin de résorber le déficit. Ce rapport a été accepté unanimement en décembre 2022 par le Conseil de Ville. Les nouvelles autorités ont repris ce rapport et ont donné mandat à la Commission des finances d'établir un catalogue avec des mesures concrètes à prendre. Ce catalogue a été retravaillé et accepté par le Conseil municipal et de nombreuses mesures ont été adoptées. Leur mise en œuvre dépend du type de mesures. Certaines décisions ont été appliquées immédiatement et d'autres le seront lors de l'élaboration du budget 2024, voire subséquentement encore selon les problématiques concernées. Toutes les mesures doivent être étudiées et chaque action de l'administration doit être réfléchiée avec minutie. Pour retrouver l'équilibre structurel, chaque Département et chaque employé de l'administration seront appelés à prendre une part active à la démarche initiée par le Conseil municipal.



Durabilité

UNE COMMUNE RESPECTUEUSE DE SON CADRE NATUREL PRIVILÉGIÉ

Le programme de législature doit refléter la durabilité et être pensé avec ce prisme. En effet, les objectifs de développement durable élaborés par les Nations Unies constituent une boussole à suivre pour mener à bien une commune en ce début de XXI^e siècle.

Le 5 septembre 2019, le Conseil de Ville acceptait à l'unanimité une motion instaurant la création d'une commission temporaire «Pour une politique communale orientée développement durable». Le but de cette commission était d'amener la Municipalité à se fixer des objectifs à moyen et long termes capables de déterminer de nouveaux modes de consommation afin d'offrir à ses citoyens et aux générations futures un environnement viable et vivable. Ancrée depuis 2002 en préambule dans son Règlement d'organisation, la question de la préservation de l'environnement constitue une préoccupation permanente du Conseil municipal. En date du 2 juillet 2021, le Conseil de Ville de Saint-Imier acceptait le rapport final de cette commission. En validant ce rapport, le Conseil de Ville a également accepté la proposition d'un accompagnement par une entreprise spécialisée afin d'établir le profilographe de la Municipalité. De nombreux acteurs ont été associés à cette démarche: les autorités, les chefs de service ainsi que la Commission temporaire.

Grâce à l'établissement du profilographe, il a été constaté que la Municipalité de Saint-Imier fait déjà beaucoup d'efforts en matière de durabilité. Au nombre des points forts, on peut notamment citer la nature et le paysage, la qualité de l'eau et la sécurité de l'approvisionnement, l'offre de formation, la vie culturelle et de loisirs, la compétitivité et l'innovation, l'exploitation du tourisme en respectant les ressources, etc. De nombreux potentiels d'amélioration ont aussi pu être déterminés grâce à l'expertise de l'entreprise spécialisée et la collaboration des différents acteurs de la Municipalité.

Ce programme de législature se veut le reflet des objectifs de développement durable mais aussi de la démarche initiée et plébiscitée par le Conseil de Ville et la Commission temporaire «Pour une politique communale orientée développement durable». Un compte-rendu détaillé a permis au Conseil municipal ainsi qu'aux chefs de service d'avoir un panel de mesures classées par département, dans le but d'intégrer au mieux les projets durables dans le programme de législature.

En conclusion, il y a lieu de relever le caractère innovant pour Saint-Imier de la démarche visant à avoir une politique communale orientée vers le développement durable. Tous les acteurs communaux ont été consultés et associés dans la démarche, sous l'expertise de la Commission temporaire «Pour une politique communale orientée développement durable». Ce processus participatif, garant de l'investissement de chacune et chacun, débouche sur des projets clairs et réalistes.



Attractivité et collaboration au sein du Grand Chasseral

FAVORISER ET RENFORCER LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le Conseil municipal a une vision d'avenir positive non seulement pour Saint-Imier mais aussi pour l'ensemble du Grand Chasseral! Toutes les énergies constructives mettant en avant et en valeur l'attractivité locale et régionale seront les bienvenues et permettront d'atteindre les objectifs de notoriété présentés ci-avant.

La région se trouve à un moment crucial de son histoire. Outre la réorganisation administrative, un élan sans précédent émanant de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois est en marche. La nouvelle marque territoriale Grand Chasseral se veut l'emblème du renouveau de la région et de son rayonnement. Saint-Imier a été parmi les premières communes à intégrer la marque et le logo Grand Chasseral à sa communication. Cette nouvelle vision, positive, audacieuse et sans chichi de la région sera soutenue et promue par la Municipalité de Saint-Imier. Grâce aux «projets Couronne» et à la rénovation du bâtiment du même nom à Sonceboz, la région disposera d'une carte de visite novatrice et attrayante. L'avenir de la région sera résolument radieux et les autorités imériennes y prendront une part active en soutenant et en appuyant cette démarche.

Suite à la volonté claire de la population de ne pas fusionner durant la législature précédente, le Conseil municipal entend positionner Saint-Imier comme une commune fédératrice au sein du Vallon de Saint-Imier et dans l'ensemble du Grand Chasseral. C'est dans cet esprit que l'Exécutif souhaite favoriser et intensifier les collaborations intercommunales. Face à la complexification des tâches et à l'attribution de plus en plus de missions aux communes, il est vital que celles-ci s'organisent entre elles pour collaborer et ainsi avoir des services plus efficaces offerts à la population. Les projets intercommunaux présentés dans ce programme de législature sont nombreux et touchent tous les domaines.

Cette nouvelle législature verra aussi la concrétisation du projet Avenir Berne romande (ABR), qui réorganisera entièrement l'administration francophone bernoise dans la région. La Municipalité deviendra la première commune du Jura bernois et devra se positionner comme un moteur de la région, en fédérant et en rassemblant. Le rôle attribué à Saint-Imier par ABR est celui d'un pôle de formation, de culture et de santé.

Saint-Imier est riche en institutions et en services offerts à la population. Cette attractivité mérite d'être soulignée et fera l'objet d'une mise en lumière durant cette législature. Le Conseil municipal entend faire connaître toutes les infrastructures et institutions en lien avec la formation, la culture et la santé, qui sont autant d'atouts pour une cité de la taille de Saint-Imier. L'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises est un axe prioritaire pour la Municipalité. Il s'agira de mettre en avant son dynamisme et son attractivité vis-à-vis de l'extérieur. Son environnement «naturbain» peut apporter une réelle plus-value aux personnes désireuses d'habiter dans un cadre naturel privilégié tout en disposant des commodités rendant la vie agréable. Des aménagements urbains durables seront mis en place.

En outre, de nombreux projets d'envergure sont étudiés, voire en cours de réalisation, sur le territoire communal. On peut penser notamment à la construction d'un terrain multisport au lieu-dit Les Planches, au développement d'un écoquartier Fin-des-Fourches ou encore au développement touristique à Mont-Soleil. Ce sont autant de projets où la Municipalité doit créer les conditions-cadres pour les accompagner à leur réalisation. Les différents services de l'administration tout comme les autorités politiques doivent jouer un rôle de facilitateur afin qu'ils voient le jour.



Repenser et développer le secteur de la Clef UN QUARTIER MODERNE ET DURABLE DOTÉ D'INFRASTRUCTURES À LA POINTE

La Rue de la Clef abrite un pôle de développement économique (PDE) reconnu d'importance cantonale. Cette zone industrielle permet d'offrir aux entreprises des terrains équipés, idéalement situés au bord de la route cantonale. Le Parc technologique III (PTSI III) offre, quant à lui, des surfaces industrielles qui s'adaptent aux besoins des différents utilisateurs du bâtiment. Ces deux offres sont actuellement très sollicitées et une pénurie de terrain industriel est à prévoir. Des démarches sont entamées au niveau régional avec le Canton afin de trouver des solutions et de pouvoir continuer à offrir du terrain industriel et des surfaces bâties.

L'attractivité de la zone industrielle et de l'ensemble du secteur sera augmentée avec la réalisation de la nouvelle halte ferroviaire. Ce projet, voté déjà en 2013 par le corps électoral, sera achevé d'ici la fin de cette législature selon le calendrier établi par les CFF. Cette nouvelle halte représente une avancée majeure et correspond aux objectifs de durabilité souhaités et encouragés par la Municipalité de Saint-Imier. Tout un quartier industriel, hospitalier et d'habitation sera desservi par un nouvel arrêt sur la ligne reliant La Chaux-de-Fonds à Bienne.

Une fois la construction de la halte ferroviaire achevée, il sera possible de développer l'urbanisation dans ce secteur. En effet, le Canton a désigné les secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti comme pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement. La Clef a d'ores et déjà été retenue par le Canton et quelque quatre hectares pourraient y être dédiés à terme, offrant ainsi du terrain à bâtir pour de nouvelles habitations. Ce projet traduit la volonté cantonale d'utiliser le sol avec mesure et de concentrer l'urbanisation.

L'avenir de l'ancien asile sera également au cœur des préoccupations du Conseil municipal, puisqu'une réaffectation s'inscrit pleinement dans la revitalisation de la partie ouest de Saint-Imier. Le potentiel est grand, tout comme le défi. Il s'agira de trouver un projet novateur, à la hauteur de ce bâtiment protégé qui fait partie intégrante de l'histoire de la cité.

La revitalisation complète de ce quartier est certes ambitieuse, mais elle permet d'atteindre le but de l'Exécutif durant cette législature.



Réaménagement du Plateau-de-la-Gare UN QUARTIER EN PLEINE MUTATION

Le Plateau-de-la-Gare occupe un secteur important du territoire communal. Allant de la gare aux anciens abattoirs à l'est, il se prolonge jusqu'à la Rue du Vallon à l'ouest. Au nord, la Rue du Midi marque la limite de cette vaste étendue. L'affectation de ce quartier est plurielle: on y trouve, outre la gare, l'antenne de Jura bernois Tourisme et le siège du Parc régional Chasseral, les anciens abattoirs, le site du futur hôtel, une zone d'habitations ou encore des industries, sans oublier la Salle de spectacles ainsi que la Fondation La Pelouse, accueillant la crèche du même nom.

Durant cette législature, le projet d'hôtel verra le jour. Doté de 48 chambres, celui-ci permettra de combler un manque dans l'offre hôtelière imérienne et régionale. Cet établissement, au concept novateur, offrira la possibilité d'accueillir un bus entier, laissant entrevoir ainsi un potentiel touristique important. Ce partenariat public-privé servira non seulement la clientèle de passage mais également les Imériennes et les Imériens. En effet, le parc et ses jeux seront accessibles au public, qui pourra également profiter de la terrasse de cet établissement. Un projet d'aménagement urbain durable est également en discussion avec les CFF pour permettre une liaison piétonnière entre la gare et l'hôtel, évitant le passage sur la route cantonale reliant Saint-Imier aux Pontins et au canton de Neuchâtel.

En outre, et afin de concrétiser une des conclusions de l'étude baptisée social lab, un projet de création d'un lieu de rencontre pour les jeunes âgés de 15 à 22 ans, situé dans le Plateau-de-la-Gare, est en réflexion.

Le réaménagement du Plateau-de-la-Gare se concrétisera aussi à l'est. Le permis pour le centre commercial Migros à proximité des anciens abattoirs a été délivré. Les promoteurs du projet peuvent commencer les travaux durant cette législature. L'avenir des anciens abattoirs figure également parmi les préoccupations du Conseil municipal, œuvrant ainsi à la concrétisation de la volonté du Conseil de Ville par le biais de Crescentia SA, la société de développement économique appartenant à la Municipalité.

Enfin, la construction du nouveau bâtiment des Services Techniques s'achèvera au cours de cette législature. Une construction moderne, adaptée aux besoins et labellisée Minergie® verra ainsi le jour. Elle permettra d'offrir des prestations toujours plus efficaces à la population.

Action sociale

DIX ACTIONS POUR LA POPULATION DE SAINT-IMIER

Le Département de l'action sociale a développé une vision qui s'appuie sur des valeurs cardinales telles que la liberté, la vérité, la responsabilité, le respect, la tolérance et la solidarité. Ces valeurs sont les fondations autour desquelles s'articulent les politiques sociale, de la santé et de la jeunesse.

La vision du Département de l'action sociale est d'œuvrer de manière efficiente, dans le respect des lois et de l'«individu» et par là être reconnu par l'excellence de ses services, de ses actions et de ses relations avec la population, les institutions et les autorités. Sa mission est de veiller à la conservation de l'état de complet bien-être physique, mental et social de chaque citoyen de Saint-Imier, en le soutenant, en lui garantissant une existence décente et en l'encourageant à une intégration professionnelle et sociale.

Se basant sur la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé et ses objectifs de Développement Durable ainsi que sur les politiques portées par la Confédération (Agenda 2030 et Santé 2030) et par le Canton (Stratégie de la santé 2020-2030 et Politique sociale du canton de Berne), et enfin, sur les récentes études mandatées par la Municipalité de Saint-Imier (Photographie sociale et social lab), le Département de l'action sociale a défini dix axes de développement qui se traduisent en dix actions pour la population de Saint-Imier.

Ces actions ont été illustrées à l'aide de projets, qui sont pour certains interdépartementaux. Le Département de l'action sociale souhaite les concrétiser pendant la présente législature afin que l'ensemble de la population de Saint-Imier bénéficie au quotidien des résultats de son engagement.

Projets

Action de prévention

- Mettre en place le programme LIFT en collaboration avec l'école secondaire, les entreprises locales et l'administration
- Développer, en complément au programme LIFT, une plateforme favorisant l'emploi local en encourageant des partenariats entre l'orientation professionnelle, le secondaire II et les programmes de réinsertion

Action de cohésion

- Organiser des rencontres interculturelles et intergénérationnelles dans les espaces de vie de Saint-Imier sous l'égide des travailleurs sociaux et des associations et sociétés locales
- Fonder une association d'ânés avec l'appui de Jura bernois. Bienne

Action de solidarité

- Créer une plateforme de bénévolat et de soutien pour les ânés permettant par exemple la distribution des repas à domicile
- Encourager la solidarité en ville de Saint-Imier au travers d'initiatives telles que «Table couvre-toi», «2 x Noël», «Noël Ensemble» et «Noël pour Tous»

Action de visibilité

- Élaborer un programme de communication de l'aide sociale pour en améliorer la compréhension: du droit aux prestations au devoir de contrôle de l'autorité sociale

Action d'efficience

- Préparer la migration vers le NFFS (Neues Fallführungssystem, nouveau système de gestion des cas souhaité par le Canton de Berne) et développer le travail collaboratif

- Réaliser bisannuellement une enquête de satisfaction interne et externe
- Systématiser une rencontre annuelle avec les partenaires locaux et régionaux.

Action de promotion de la santé

- Élaborer un programme de promotion de la santé au sein de l'administration et de la population
- Développer une politique de la santé (au sens de la définition de l'OMS) dans les écoles en coordination avec la Confédération et le Canton de Berne, le médecin scolaire, l'infirmière scolaire et l'Espace Jeunesse d'Erguël (EJE)

Action de facilitation

- Organiser annuellement un Forum de la Santé regroupant les acteurs de la santé de Saint-Imier
- Permettre le maintien d'un réseau de santé local et régional pour tous et avec tous

Action d'inclusion

- Étudier les besoins en appartements adaptés/protégés et les aménagements urbains dans le cadre de la politique du 3^e âge

Action de jeunesse

- Augmenter la présence de l'EJE à Saint-Imier et à Renan, Sonvilier, Villeret, Cormoret et Courtelary
- Créer un nouvel espace pour et avec les jeunes adultes

Action de bien commun

- Augmenter l'implication du Parlement des jeunes en le faisant participer activement aux vies politique et civique de Saint-Imier, notamment lors de la fête du 1^{er} août et la fête du village
- Créer un média d'actualité par les jeunes et pour les jeunes

Bâtiments et infrastructures sportives

UN RICHE PATRIMOINE DIFFICILE À ENTRETENIR

Le patrimoine immobilier imérien est très varié et vétuste. Il se compose d'écoles, d'immeubles locatifs, de bâtiments administratifs et d'infrastructures sportives et de loisirs telles que les piscines, le complexe des halles de gymnastique, les parcs, les places de jeux et les jardins publics. Un grand travail a été mis en œuvre lors de cette dernière législature. Cependant, la tâche qui reste à accomplir est conséquente.

Le besoin en investissement dans les bâtiments tant du patrimoine administratif que du patrimoine financier est très important. Cela a été un grand défi pour l'Exécutif mais le sera encore plus lors de cette législature. Afin de permettre le maintien et le renouvellement des bâtiments publics, un plan de gestion et d'investissement pour les dix prochaines années sera établi. Il définira au plus juste l'affectation de chacun de ceux-ci, l'entretien à y consentir et les investissements prévisibles à mettre en œuvre.

Cette législature sera placée sous le thème «finir ce qui a été commencé». Cela concerne notamment la piscine en plein air et l'école primaire. La modernisation du bâti-

ment des Noyes sera le chantier à finaliser afin de donner un nouvel outil de travail au service des travaux publics. Il permettra de regrouper le matériel actuellement disséminé dans la commune, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur. Enfin, un autre défi consistera à présenter une nouvelle option de modernisation de l'école secondaire. Le bâtiment est en effet vieillissant et repose en partie sur un terrain mouvant. Les personnes s'y trouvent à l'étroit: il est indispensable de leur proposer une nouvelle alternative.

En ce qui concerne l'administration communale, la réorganisation des activités de la conciergerie est en cours et doit être finalisée. Des synergies avec les autres services sont à l'étude afin d'optimiser et d'améliorer la qualité des prestations.

Un nouveau jardin public verra le jour à la Rue du Vallon avec la finalisation de l'hôtel. Un espace sportif pour petits et grands est à l'étude à la Rue de la Clef, avec l'intégration de la rampe de skate qui devrait pouvoir ainsi retrouver une seconde jeunesse.

Projets

- Modernisation et réaménagement du dépôt des Noyes
- Élaboration d'un plan d'entretien des bâtiments communaux
- Étude d'assainissement de l'école secondaire
- Politique de gestion du patrimoine financier
- Réaffectation de l'Esplanade
- Création d'un espace sportif

Économie et tourisme

UNE COMMUNE DYNAMIQUE QUI DÉVELOPPE SON IMAGE ET SON TOURISME

La commune de Saint-Imier, future première commune du Jura bernois, favorise le développement d'une économie durable et responsable. Elle encourage, accompagne et soutient l'émergence de nouvelles activités.

Forte d'une riche expérience dans le domaine de l'horlogerie, Saint-Imier a vu naître des grands noms et des marques célèbres dans le monde. Elle est au centre d'une région de plus de 150 000 habitants qui doit sa renommée au sérieux et à la densité de son réseaux composé essentiellement de PME. Grâce à sa proximité avec le secteur ingénierie de la Haute École ARC et le Centre de formation professionnelle Berne francophone, la formation du personnel indispensable pour mener à bien des projets industriels est assurée.

L'accueil de ses hôtes fera également l'objet de toute l'attention du Département économie et tourisme durant cette législature. En effet, le projet de l'hôtel sera finalisé et pourra ainsi s'inscrire pleinement dans les projets touristiques et économiques à venir.

L'objectif principal de la promotion économique est de favoriser l'ancrage des entreprises à Saint-Imier et de les mettre en valeur. Celle-ci a également pour mission le développement et l'implantation de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée, le maintien et la croissance de la diversité du commerce local tout en dynamisant les différentes places du village. Les outils permettant le développement économique mis sur pied par la Municipalité connaissent un grand succès et seront pérennisés durant la législature pour que tout un chacun s'épanouisse à Saint-Imier.

Saint-Imier doit aujourd'hui redorer son image et davantage se vendre, notamment en vue de son rôle de future plus grande commune du Grand Chasseral. Il est également indispensable de promouvoir les différentes offres aux Imériennes et aux Imériens, aux entreprises, aux commerçants locaux et aux sociétés locales. Il s'agira de faire parler de Saint-Imier au-delà des frontières par le biais d'ambassadeurs qui sont nés et/ou qui gardent des liens étroits avec la cité.

Projets

- Animation des Places de la cité durant la période estivale
- Création d'un espace d'incubation pour les jeunes entreprises
- Soutenir le CIDE dans des actions concrètes de promotion du commerce local
- Promouvoir les entreprises de Saint-Imier à travers des portes ouvertes
- Organisation d'un événement dédié aux commerçants du village
- Revitalisation des foires de printemps et d'automne
- Attribution du titres d'ambassadeur à des personnalités qui font rayonner Saint-Imier au-delà des frontières régionales
- Développement de l'attrait touristique et développement du Circuit Secret, Saint-Imier vu par ses habitants et le Sentier nature
- Revitalisation du Centre de Saint-Imier et redynamisation de ses vitrines

Équipement

GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES, DIMINUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Département de l'équipement de la commune de Saint-Imier est en charge de différents domaines du secteur des infrastructures et des énergies. Il assure quotidiennement les tâches de distribution d'électricité, d'eau, de gaz naturel, d'éclairage public, d'évacuation des eaux usées et de distribution de chaleur. La gestion opérationnelle de Diatel SA (télé-réseau) est également placée sous la responsabilité du Département de l'équipement.

Saint-Imier se doit de poursuivre la promotion et la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération par des mesures favorisant l'efficacité énergétique et le développement durable. Attachée à maintenir un service public performant et de qualité, tout en conservant autant que faire se peut les places de travail et le savoir-faire local, Saint-Imier devra continuer à se profiler comme un acteur sur le marché dans un environnement de plus en plus complexe et en mutation. La période 2023-206 verra la validation et l'entrée en force du plan directeur énergétique communal (PDE).

Dans ce sens, la poursuite d'une approche multifluides permettant des synergies importantes entre les différents domaines est seule à même de maintenir la valeur du patrimoine, d'assurer la réalisation des tâches, de maintenir l'emploi et de pérenniser les revenus communaux à moyen et long terme dans ce type d'activités tout en assurant la transition énergétique vers plus de production locale d'énergies renouvelables et une diminution globale de l'usage des énergies fossiles.

Le Département de l'équipement poursuivra la gestion durable des ressources en eau en partenariat avec le SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable) et la modernisation des infrastructures régionales et locales (rénovation du réservoir de 1895, remplacement des conduites de transport entre Cormoret et Saint-Imier et rénovation de la station de pompage de la Raisetette). Il consolidera l'alimentation en eau des communes voisines.

Le Département de l'équipement a également pour objectif de moderniser le réseau électrique (principales stations transformatrices et câbles de moyenne tension), afin d'adapter le réseau non seulement aux défis de la transition énergétique, de la production décentralisée d'énergie renouvelable et de l'autoconsommation mais également au développement de la zone industrielle de la Clef et de la zone artisanale des Noyes.

Le développement des réseaux de chauffage à distance basse enthalpie (quartier centre) et haute température (Rues Jonchères-Midi) permet une transition progressive des énergies fossiles (mazout, gaz) vers les énergies renouvelables émettant peu de CO₂.

Projets

Suite de la rénovation des infrastructures de production, de transport et de stockage d'eau potable à usage régional et du réseau de distribution

- Entrée en vigueur de la révision des zones de protection des sources de Cormoret
- Rénovation du réservoir 1895
- Renouvellement des conduites de transport Raisselle – Saint-Imier
- Élaboration du projet de rénovation de la station de pompage de la Raisselle

Renforcement de l'alimentation électrique de la zone industrielle de la Clef et des Noyes depuis la station Champ-Meusel

- Mise sous terre des lignes MT station Route de Villeret – station Pont
- Rénovation stations Tivoli, SECH, Clef 1 NEO
- Elaboration du projet de rénovation station Champs Meusel
- Elaboration des projets de raccordement de nouvelles usines dans les zones de la Clef et des Noyes

Eaux usées – Assainissement et évacuation des eaux

- Mise en œuvre du PGEE actualisé
- Réalisation d'une étape d'extension du réseau d'assainissement à Mont-Soleil

Rénovation des conduites souterraines en coordination avec les projets de rénovation des routes cantonales (Rue de la Gare et de la Suze / Route de Tramelan) – coordination avec le Canton

- Rue de la Suze
- Route de Tramelan
- Préparation du projet Châtillon

Développement de la production locale d'énergie renouvelable et de l'autoconsommation (financements communaux et par participation citoyenne)

- Réalisation de projets de production d'énergie photovoltaïque et d'autoconsommation en collaboration avec des partenaires locaux
- Étude du potentiel d'exploitation du sous-sol par collecteurs forés et par forages profonds
- Participation à des projets de production d'énergie sur la base de biomasse

Réalisation de réseaux de chauffage à distance (CAD) basse enthalpie et haute température dans la zone centre de la localité

- Étude pour un CAD basse enthalpie dans la zone centre – en cours
- Réalisation du CAD Centre basse enthalpie
- Étude pour un CAD haute température Jonchères-Midi
- Réalisation du CAD Jonchères

Numérisation progressive des données réseaux et consolidation d'une base de données centralisées

- Remplacement de la station de mesure
- Finalisation de la numérisation du réseau de l'électricité et du CAD
- Numérisation des plans du télé-réseau Diatel

Poursuite de la mise en place du smart metering (compteurs intelligents) et de la transmission des données de consommation en temps réel

- 600 – 700 smartmeters installés/an
- Mise en place des concentrateurs et des liaisons fibres optiques entre les stations transformatrices

Stratégie énergétique 2050

- Élaboration et validation du plan directeur énergétique communal
- Obtention du Label Cité de l'énergie

Urbanisme et mobilité

POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Dans un contexte où les considérations environnementales et climatiques prennent de plus en plus de place, il apparaît primordial que le Département urbanisme et mobilité contribue, à la hauteur de ses moyens, à répondre aux défis planétaires. Le développement de la cité ne peut plus faire l'économie du questionnement sur la façon de se déplacer en ville, sur l'utilisation du domaine public ou sur la présence de la nature en ville.

Le Département urbanisme et mobilité doit redéfinir les usages de l'espace public et replacer l'humain au cœur de son action afin de dynamiser la vie locale (commerciale, culturelle ou encore sociale) en créant des lieux de rencontre et des aménagements où chacun pourra, à sa façon, y trouver un intérêt.

La ville de demain se doit d'être inclusive et créatrice de lien. Par son action, le Département urbanisme et mobilité est appelé à influencer considérablement les activités humaines à incidences spatiales et à proposer des pistes de réflexion aux autorités compétentes.

Ainsi, ces principes sont intégrés aux projets listés dans le présent programme de législature. Ils entendent promouvoir la qualité de vie en proposant des aménagements qui se veulent propices à une réappropriation de l'espace par des usages partagés destinés à l'ensemble de la collectivité, propices à la mobilité douce ou encore soucieux de l'équilibre de la planète et à l'économie des ressources.

Il est important d'entamer cette mue afin que la ville soit en mesure de relever ces défis et de rayonner au-delà de ses frontières comme la commune principale dans le Jura bernois et en tant que pôle incontournable dans l'Arc jurassien.

Ce n'est qu'à ces conditions que la cité saura être attractive et attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises pour se développer durablement.

Projets

- Aménagements urbains durables, renforcement de l'arborisation en milieu urbain et maintien et développement des éléments naturels et paysagers dignes d'intérêt
- Création d'itinéraires piétons et cyclistes privilégiés
- Création d'un lieu de rencontre pour les 15-22 ans
- Mise en place des conditions-cadres pour la densification en milieu bâti (Fin des Fourches, Clef – Vaurenin)
- Planification du développement de la zone touristique et activités sportives de Mont-Soleil
- Processus participatif des citoyens sur la réflexion d'un nouveau Règlement d'Aménagement Communal (RAC)
- Mise en œuvre des mesures de sécurisation de la Montagne du Droit
- Rénovation de la déchetterie actuelle ou construction d'une nouvelle déchetterie, modernisation des écopoints et refonte du règlement sur les déchets
- Généralisation des zones 30 km/h
- Mise en place d'une politique de stationnement ambitieuse
- Renforcement de la desserte des transports publics pour et de Saint-Imier
- Assainissement du stand de tir

Finances, administration générale et police

UNE ADMINISTRATION MODERNE, PÉRENNE ET NUMÉRISÉE

L'administration communale est au service de la population. Pour atteindre cet objectif, plusieurs axes seront poursuivis au cours de cette législature. Vulgariser les tâches et les offres à la population constitue un enjeu quotidien de l'administration. Les nombreux défis ne doivent pas minimiser l'essence même d'une administration. Le Département finances, administration générale et police s'engage à poursuivre dans cette direction, en cultivant le dialogue avec les Imériennes et les Imériens et en allant à leur rencontre. La transparence et l'écoute sont deux valeurs cardinales qui régissent l'activité politique de la Municipalité de Saint-Imier. De même, l'administration doit rester accessible et disponible.

La police administrative est en pleine réorganisation. Depuis début 2023, l'équipe de la police administrative est composée non plus de deux, mais de trois personnes. Ce nouveau poste permettra de revoir complètement son fonctionnement. En effet, la nouvelle équipe devra assurer des missions de prévention. Ceci passera notamment par l'augmentation de patrouilles pédestres, de contacts plus étroits avec la population ou encore la présence sur le terrain en dehors des heures de bureau. La répression

contre les diverses incivilités (déchets, stationnement) continuera afin d'assurer un cadre de vie agréable à la population.

L'administration devra continuer de se numériser pour gagner en efficacité. Les prestations offertes à la population aux guichets de la Municipalité seront évidemment maintenues, mais de plus en plus de services seront offerts aussi en ligne, en s'inscrivant dans la stratégie cantonale en la matière. Le fonctionnement interne de l'administration sera informatisé en déployant de façon plus étendue la gestion électronique des documents (GED) afin d'avoir une administration plus durable, notamment via la suppression progressive du papier et plus efficace, par exemple par le recours à des outils de travail collaboratifs.

Le domaine des ressources humaines est également en pleine mutation. Avec l'engagement d'une assistante en ressources humaines l'année passée et l'entrée en fonction d'une nouvelle cheffe du personnel début 2023, l'organisation et le fonctionnement du service sera repensé afin d'être toujours au service de la centaine d'employés municipaux.

Projets

- Réorganisation de la police administrative
- Poursuite de la numérisation de l'administration
- Développement d'un service des ressources humaines moderne

Conclusion

Au terme de ce programme de législature, une certitude se fait jour: malgré le contexte et l'avenir quelque peu assombri, le Conseil municipal ne manque pas de projets et d'optimisme. Dans une période venteuse et face aux écueils, cette boussole saura à n'en point douter guider les autorités ainsi que la population vers un avenir radieux et synonyme de progrès. L'espoir est plus que jamais permis et les raisons de se réjouir sont nombreuses. Saint-Imier est une commune qui a de nombreux atouts et qui est attractive dans le paysage du Grand Chasseral. L'ambition de l'Exécutif sera de les mettre en avant.

Près de 90 propositions concrètes sont présentées dans les pages qui précèdent et permettront de faire rayonner notre localité. Nous espérons que les idées, les valeurs et les propositions qui découlent de ce programme sauront vous faire partager la vision du Conseil municipal pour les quatre années à venir. Les défis, s'ils sont certes à la hauteur des espérances, n'en demeurent pas moins réalistes et réalisables, dans l'intérêt des habitantes et des habitants de Saint-Imier.

Avant de conclure, il convient de remercier sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la rédaction de ce document.

Le Conseil municipal se réjouit de collaborer avec les actrices et les acteurs de la vie imérienne afin de concrétiser les valeurs et les projets portés dans ce programme. Il espère que la vision positive de Saint-Imier, ancrée dans son vallon et mue par une commune durable et à l'écoute de la population, saura convaincre le plus grand nombre et créera une émulation rassembleuse et fédératrice!

Au nom du Conseil municipal:

Le président:



Corentin Jeanneret

La chancelière:



Annick Chatelain